

**Sujet :** [INTERNET] projet eolien Chateauponsac

**De :** margo <circaete87@gmail.com>

**Date :** 25/11/2021 18:32

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Messieurs les commissaires enquêteurs ,

Je m'oppose à la réalisation du parc éolien « de CHATEAUPONSAC » :

-D'abord pour l'intérêt général :

Défigurer un site naturel, dégrader un patrimoine paysager, dévaloriser un patrimoine bâti, créer des nuisances environnementales, affaiblir le tourisme vert, détruire le lien social en créant des tensions entre les populations, désertifier au lieu de dynamiser un territoire rural et agricole, est-ce bien là l'ambition affichée des responsables politiques de Nouvelle Aquitaine ?

Arrêtons cette « ruée vers l'Eole » frénétique. Elle est incompatible avec le patrimoine environnemental jusqu'ici préservé par une agriculture traditionnelle diversifiée en milieu bocager. Elle est contraire aux ambitions d'une économie agricole rurale écologique et responsable possible ici et voulue par tous.

Ne détruisons pas ici ce qui n'existe pas ailleurs ; .Alors des prairies, des forêts, mais pas de forêts d'éoliennes sur du béton pour l'agriculture de demain !

- Ensuite pour sauvegarder la biodiversité :

L'éolien comme énergie « renouvelable » peut se concevoir quand par ailleurs il ne nuit pas à la biodiversité....or, faut-il le rappeler, ce territoire s'il est rural n'est pas désertique ... L'impact de l'éolien sur la faune et l'avifaune est considérable .

Le président Macron s'est exprimé à l'occasion du congrès mondial de l'UICN à Marseille en octobre 2021 ; il souhaitait que la biodiversité soit rehaussée au même niveau que la question climatique . Sans doute , une prise de conscience du cruel paradoxe qui consiste aujourd'hui à lutter contre le réchauffement climatique en commençant par détruire les milieux naturels et la faune ...

Une publication conjointe de l'ONCFS et de la LPO en 2019 (*Eoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*) démontre les 2 principales menaces pour les oiseaux (et chauves souris) : le risque de collision pour les espèces ayant des difficultés à détecter ou à éviter les éoliennes et le dérangement que les parcs peuvent engendrer qui s'apparente à une perte d'habitat.

La réponse du promoteur à la MRAE laisse entrevoir beaucoup d'approximation de sa part ; il considère les flux migratoires « globalement faibles » !!! or le parc envisagé est positionné en plein couloir migratoire des grues. La grue est un oiseau emblématique; rappelons que 2 fois par an, entre 200 000 et 300 000 grues européennes survolent notre territoire limousin quelques soient les conditions météo (vent fort, brouillard.) de jour ..comme de nuit.. à toute altitude, quelque soit la pression atmosphérique.... En vol plané (thermiques) ou en vol battu ... Pour les grues les éoliennes sont des pièges mortels.

Les oiseaux locaux sont aussi impactés par le projet. En particulier ici, de nombreux rapaces tous protégés . Notamment le milan noir, le busard st martin , l'épervier, le faucon crécerelle , hobereau, la buse ; rapaces fréquents sur ces territoires ainsi que les rapaces nocturnes (chouette chevêche , effraie, hiboux des marais, moyen duc ) .

Comme pour les grues les éoliennes sont des pièges pour les rapaces ; de nombreuses collisions mortelles sont constatés sur les parcs éoliens existants.. Dans les faits , l'installation des éoliennes revient à éradiquer l'espèce localement.

Bien entendu , aucune demande de « dérogation pour la destruction d'espèces protégées » n'est intégrée au projet... la stratégie du promoteur consiste à minorer les risques pour les oiseaux , et à envisager des « mesurètes » post-installation trompeuses et inadaptées révélatrices de la partialité de l'étude d'impact.

C'est par exemple maintenir une zone inerte sous l'éolienne qui est sensée ne pas attirer les rapaces.... !!! il manque juste à cette idée sans fondement écologique un panneau « stop danger » ou un fléchage ; un itinéraire vert pour les oiseaux en quelque sorte !! non ce n'est ni sérieux ni efficace .

Quand au contrôle d'exploitation « un suivi de l'avifaune qui pourra être mis en place » , il est sensé être une garantie de conduite éco-responsable .. Protocole illusoire et trompeur ; Il sera trop tard pour les oiseaux percutés par les pales de ces installations dangereuses et meurtrières... en définitive les éoliennes installées ; il sera trop tard tout court ...

Devant l'expansion programmée de l'éolien et la fragilité d'une faune sauvage en déclin, accepter la destruction d'individus appartenant à des espèces protégées ne peut être valable et pérenne de surcroit dans un environnement jusque là préservé ; C'est une politique dangereuse discutable sur le plan juridique et écologique, ouverte à tous les abus. Soyons tous vigilants et pragmatiques; migratrice ou locale, une espèce protégée est une espèce à protéger.

En parallèle, songeons aussi à protéger les habitants de Chateauponsac et alentours des projets désespérants et mortifères ; C'est pourquoi je m'oppose formellement à l'installation de ces éoliennes sur ce site inapproprié et vous prie de bien vouloir donner un avis négatif à ce projet dévastateur.

François LACHAUD

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)